

226C1155
FR0000035081-FS0676

28 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ICADE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juillet 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 juillet 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, indirectement, 5 129 590 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 6,73% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	3 168 333	4,16
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	1 708 418	2,24
Goldman Sachs Bank Europe SE	245 454	0,32
Goldman Sachs & Co. LLC	5 444	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	1 941	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	5 129 590	6,73

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions ICADE détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 241 995 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 885 654 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 2 665 851 actions ICADE résultant de la détention de 57 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 août 2026 et le 3 mars 2038.

¹ Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.